

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ivry-sur-Seine, le 31 mai 2024

« SORTIE DE LA GRATUITÉ ? ! »

Le 28 mai, le gouvernement annonce une augmentation de 2,9 % des frais d'inscription à l'Université pour la rentrée prochaine, cela en application de l'arrêté de 2019 qui lui permet d'indexer ces derniers sur l'indice des prix à la consommation. Est-ce une mise en œuvre de la sortie de la gratuité de l'enseignement supérieur public annoncée par le gouvernement ?

Cette décision est particulièrement injuste pour les étudiant.e.s les plus précaires et Sup'Recherche-UNSA rappelle que « *la Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État* » (3e alinéa du préambule de la Constitution). Le [Conseil constitutionnel \(11 octobre 2019\)](#) a précisé que « **cette exigence constitutionnelle de gratuité s'applique à l'enseignement supérieur public** ».

Ainsi, la « conférence technique » entre le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et Bercy, qui s'est tenue en mars, et la conférence de budgétisation, qui doit se tenir en ce moment, devront prendre en compte, outre les charges des établissements qui augmentent (GVT, hausse des coûts des fluides...), mais aussi l'inflation pour arrêter la lettre de cadrage du MESRI.

Depuis des années, Sup'Recherche-UNSA dénonce le fait que les augmentations de budget de l'ESR ne permettent pas de compenser l'inflation. Le gouvernement impose un effort aux étudiant.e.s.

Sup'Recherche-UNSA exige un effort équivalent avec, comme point de départ de sa construction, une augmentation, à minima analogue, du budget 2025 de l'ESR.

Contacts :

Sup'Recherche-UNSA, 87 bis, avenue Georges Gosnat, 94 853 Ivry-sur-Seine cedex

Jean-Pascal Simon, secrétaire général, sg@sup-recherche.org

Virginie Saint-James, secrétaire générale adjointe, sga@sup-recherche.org